

République Démocratique du Congo
Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique
Projet d'Apprentissage et d'Autonomisation (PAAF)

Financement : Crédit IDA N° N°7284-ZR

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN AUDITEUR
INTERNE DU PROJET D'APPRENTISSAGE ET D'AUTONOMISATION DES
FILLES (PAAF)**

ZR-PAAF-404110-CS-INDV

Le candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection des Consultants Individuels par mise en concurrence ouverte définie à la section 7 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs Sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) (version de juillet 2016, Révisée en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et en Septembre 2023)

Février 2024

Termes de Référence Auditeur Interne du PAAF

1. CONTEXTE

La vision du Gouvernement de la RDC est la construction d'un système éducatif inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active. En vue de matérialiser cette vision, le Gouvernement s'est doté, en 2015, d'une stratégie globale couvrant l'ensemble du secteur de l'éducation : la Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation 2016-2025 (SSEF). À travers la mise en œuvre des réformes que préconise cette Stratégie, le Gouvernement a pour ambition de (Axe1) Promouvoir un système éducatif plus équitable, au service de la croissance et de l'emploi ; (Axe2) Créer les conditions d'un système éducatif de qualité et (Axe3) Instaurer une gouvernance transparente et efficace.

Le Gouvernement a bénéficié d'un important appui financier de la Banque mondiale (BM) pour mettre en œuvre le **Projet d'Apprentissage et d'Autonomisation des Filles**, en sigle **PAAF**, qui, aligné sur les objectifs prioritaires de la SSEF, a pour objectif d'améliorer et de rendre plus sûres et équitables les conditions d'accès aux études, en particulier pour les filles, ainsi que les conditions d'enseignement et d'apprentissage dans les établissements publics d'enseignement secondaire, dans les dix provinces ciblées.

Le projet est placé sous la responsabilité du Ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et technique (MEPST) et sera mis en œuvre avec le soutien d'une équipe de coordination de projet (ECP). Les présents Termes de référence déterminent le rôle, les missions et les tâches du Spécialiste responsable pour la participation féminine en éducation & bourses.

Le projet comporte quatre composantes principales, à savoir (I) Amélioration de l'accès à des écoles de qualité et adaptées aux filles, (II) Amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage pour tous, (III) Gestion, suivi et évaluation du projet et (IV) Intervention d'Urgence contingente (CERC)

Composante 1 : Amélioration de l'accès à des écoles de qualité et adaptées aux filles

Cette composante vise l'amélioration de l'accès à l'école en créant des environnements d'apprentissage de qualité et plus sûrs, en atténuant les obstacles financiers à la participation des filles et en augmentant la proportion d'enseignantes.

Sous-composante 1.1 : Amélioration des environnements d'apprentissage

Dans les zones urbaines et rurales les plus pauvres de cinq provinces (Ituri, Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental et Sud-Kivu), le projet financera la construction, l'aménagement et l'équipement de 2 600 salles de classe accessibles aux handicapés et respectueuses de l'environnement, y compris des salles de classe-laboratoires pour l'étude des sciences et de la technologie et pour le déploiement des technologies de l'information pouvant être utilisées pour l'enseignement et l'apprentissage dans toutes les matières ; ainsi que des installations d'eau, assainissement et hygiène (WASH) dans 1 260 écoles.

Sous-composante 1.2 : Augmentation de la participation féminine dans l'éducation

Le projet financera des bourses d'études pour les filles fréquentant une école secondaire publique dans la province du Kasai ; ainsi que des conditions basées sur la performance (CBP) visant à augmenter de 5 000 le nombre d'enseignantes occupant des postes rémunérés par l'État dans les établissements secondaires des dix provinces cibles. Les CBP prévoient un décaissement contre le recrutement de chaque enseignante, pour un maximum d'US\$ 16 millions. Les fonds seront décaissés une fois que le recrutement est vérifié par une agence de vérification indépendante. Les cibles annuelles ainsi que les récompenses des CBP paraissent ci-dessous.

CBP pour augmenter le Nombre d'Enseignantes du Secondaire					
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
CBP 1-4		1 250 nouvelles enseignantes du secondaire sont payées régulièrement et travaillent dans une école secondaire publique	2 500 nouvelles enseignantes du secondaire sont payées régulièrement et travaillent dans une école secondaire publique	3 750 nouvelles enseignantes du secondaire sont payées régulièrement et travaillent dans une école secondaire publique	5 000 nouvelles enseignantes du secondaire sont payées régulièrement et travaillent dans une école secondaire publique
Récompense CBP (US\$)		2 000 000	3 500 000	4 500 000	6 000 000
Récompenses CBP cumulées (US\$)		2 000 000	5 500 000	10 000 000	16 000 000

Composante 2 : Amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage pour tous

L'objectif de cette composante est d'améliorer la qualité de l'éducation, en particulier pour les filles, grâce à une meilleure disponibilité et efficacité des ressources et des pratiques d'enseignement et d'apprentissage, à l'engagement des citoyens et à la création d'environnements scolaires sûrs et inclusifs.

Sous-composante 2.1 : Renforcement du programme scolaire, des manuels scolaires et du matériel d'enseignement et d'apprentissage

L'objectif de cette sous-composante est d'augmenter la disponibilité et l'utilisation d'un matériel d'enseignement et d'apprentissage de qualité, abordable et sensible au genre, y compris en format numérique. Pour ce faire, le projet financera une assistance technique pour renforcer les programmes scolaires du premier et deuxième cycle du secondaire, y compris l'intégration des questions liées à la santé sexuelle et reproductive (SSR) dans les matières de base ainsi que le renforcement de l'éducation à la vie courante (EVC).

Le projet financera, dans les conditions prévues dans le document d'évaluation du projet (PAD) :

- L'élaboration ou l'acquisition, l'impression et la distribution des manuels ainsi que des guides de l'enseignant comportant des plans de cours structurés pour le premier cycle du secondaire (tronc commun) et pour les principales filières de sciences humaines du deuxième cycle du secondaire (scientifique, pédagogique, littéraire et technique), y compris en version numérique. Les manuels seront conformes aux programmes scolaires qui seront mis à jour dans le cadre de ce projet ou qui ont été révisés dans le cadre d'une opération antérieure de la Banque (PEQPESU, P149233).
- L'acquisition, pour chaque école, d'un matériel de stockage approprié pour les manuels scolaires, et fournira aux enseignants et au chef d'établissement des conseils imprimés sur la manière d'utiliser les manuels pour l'enseignement en classe, l'évaluation et les devoirs, et de les distribuer, gérer et conserver afin de prolonger leur durée de vie utile.
- Une assistance technique et un renforcement des capacités d'élaboration de manuels scolaires des auteurs, illustrateurs et opérateurs de publication assistée par ordinateur (PAO) Congolais, en collaboration avec les associations d'éducation et d'édition pertinentes de la RDC.
- L'acquisition en deux phases d'équipements informatiques pour un *Smart Lab* polyvalent dans environ 388 écoles de cinq provinces (Ituri, Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental et Ituri). La première phase d'acquisition concernera une école par district (128 districts au total), chacune d'entre elles fonctionnant comme une École d'excellence (EdE) axée sur l'amélioration de l'efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage, notamment par le développement et la fourniture de compétences et de ressources numériques aux

enseignants et aux élèves.

- Une évaluation de l'état de préparation des écoles à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) ; le développement d'un outil de suivi de l'utilisation des TIC fournies par le projet ; et le développement d'une politique et stratégie gouvernementale sur les TIC. En plus, le projet appuiera la formation des inspecteurs des cinq provinces principales à l'utilisation de l'outil, ainsi que l'appui logistique à l'exécution d'un exercice de suivi pendant au moins deux ans en vue de déterminer l'adoption et l'utilisation du paquet numérique soutenu par le projet, ainsi que pour identifier les défis et fournir des recommandations de correction de trajectoire qui informeront le déploiement des écoles de la phase 2.
- L'acquisition de matériel informatique pour des salles de classe numériques et (si nécessaire) un système de charge pour chacune des quelque 5 700 écoles secondaires des cinq provinces principales cibles qui ne seront pas équipées d'un *Smart Lab*. L'équipement inclura des appareils numériques et des projecteurs que les enseignants pourront utiliser comme ressource d'enseignement et d'apprentissage. Les appareils seront préchargés avec du contenu comme décrit ci-dessus.

Sous-composante 2.2 : Renforcement de la qualité de l'enseignement

L'objectif de cette sous-composante est de renforcer la qualité des pratiques d'enseignement et d'apprentissage, notamment par le renforcement du dispositif de formation initiale des enseignants et de développement professionnel continu des enseignants (DPCE).

(a) Formation initiale des enseignants. Le projet financera, dans les conditions prévues et détaillées dans le PAD, des activités liées à cette sous-composante :

- Une assistance technique ainsi que des activités consultatives pour mener une évaluation approfondie du secteur de la formation initiale, couvrant entre autres la politique, les budgets et le financement, l'état des Instituts Supérieurs Pédagogiques (ISPs), y compris par exemple leur gouvernance, la gestion du personnel, l'infrastructure et l'équipement, et les offres de cours, les inscriptions, et les parcours professionnels des diplômés et les opportunités de travail ; et pour aider le gouvernement à élaborer une stratégie de réforme et de renforcement de la formation initiale des enseignants.
- Sur la base des résultats de cette évaluation, le projet financera des travaux de génie civil, de l'équipement et du matériel pour renforcer les instituts supérieurs pédagogiques (ISP) dans les cinq provinces ciblées.
- Le projet financera également les différentes activités ci-après :
 - a) La construction et l'équipement d'un *Smart Lab* (tel que défini dans la sous-composante 2.1) dans cinq ISPs. Ces cinq ISP-EdEs seront reliés et travailleront ensemble comme un réseau, l'un des cinq étant désigné comme le collège principal.
 - b) L'équipement du collège principal avec un studio de production vidéo et audio pour la création de contenu pour soutenir le développement professionnel continu en ligne pour les enseignants.
 - c) La formation du personnel clé des cinq ISP-EdEs, y compris le collège principal, sur la façon d'utiliser l'équipement numérique et de développer les capacités de leurs collègues à l'utiliser.
 - d) Une assistance technique, le renforcement des capacités et le matériel pour mettre à jour et aligner les programmes utilisés dans les ISP avec les réformes des programmes tertiaires en cours et avec les programmes secondaires révisés dans le cadre du projet (comme spécifié dans la sous-composante 2.1) ; pour s'assurer que les programmes révisés et les documents associés sont disponibles dans les ISPs ; et pour s'assurer que le personnel enseignant dans les ISP (dans les dix provinces cibles uniquement) a les capacités de délivrer ces programmes à leurs

étudiants.

- e) Enfin, dans les cinq provinces ciblées, le projet financera les coûts associés aux stages pratiques pour les étudiantes inscrites dans l'une ou l'autre des filières Lettres et Sciences Humaines ou Sciences naturelles et exactes.

(b) Formation professionnelle continue des enseignants. Le projet financera, dans les conditions prévues et détaillées dans le PAD, des activités liées à cette sous-composante :

- La formation des principaux responsables des Réseaux d'écoles de proximité (REP) dans les dix provinces ciblées du projet (les cinq ci-dessus mentionnées ainsi que Kinshasa, Kongo Central, Lomami et Nord-Kivu). Seront formés, dans chaque REP, un inspecteur responsable de la pédagogie ; et dans chaque école, le directeur des études et un ou deux chefs des unités pédagogiques (CUP). Le thème principal de la formation sera l'observation des pratiques d'enseignement et le mentorat des enseignants.
- La participation des instructeurs de l'institut supérieur pédagogique (ISP) à la formation des membres des REP lorsqu'une des écoles membres est associée à l'ISP pour l'accueil des stages des élèves enseignants (écoles d'application).
- Une assistance technique et des ateliers pour appuyer l'identification, le développement ou l'adaptation des ressources de soutien pédagogique dans les domaines clés liés aux déficiences qui pourraient être détectées lors des observations des pratiques d'enseignement.
- La fourniture, pour chaque REP, d'un appareil numérique pour l'inspecteur formé ; et pour chaque école, un appareil numérique pour un CUP et le directeur des études. Seront téléchargés sur l'appareil un outil pour faciliter l'observation des pratiques d'enseignement ainsi que des ressources de soutien pédagogique pour appuyer le mentorat.

En plus, dans les cinq provinces bénéficiant des TIC fournies par le projet, trois enseignants de chaque école secondaire publique seront formés sur l'utilisation des TIC et des ressources digitales pédagogiques fournies par le projet.

Sous-composante 2.3 : Promotion de l'engagement des citoyens et d'environnements éducatifs sûrs et inclusifs

L'objectif de cette sous-composante est (i) de renforcer la voix et la participation des bénéficiaires tout au long de la mise en œuvre du projet ; et (ii) de promouvoir des environnements éducatifs sûrs et inclusifs pour les filles en mettant en œuvre un cadre de redevabilité et de réponse et des mesures de prévention de la violence contre les enfants dans les écoles. L'engagement des citoyens est intégré dans la conception du projet à travers trois interventions. Le Projet financera

- Une assistance technique pour soutenir le suivi participatif des activités de renforcement des capacités et un équipement numérique pour permettre aux membres de chaque communauté scolaire bénéficiaire de suivre et fournir un retour d'information sur les activités du projet et le fonctionnement des écoles ;
- Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) mis en place dans le cadre du projet PERSE, en l'étendant pour en faire un service de règlement des plaintes (SRP) à l'échelle du secteur ; ainsi que la mise en place d'une structure de back-office SRP, l'assistance technique, les activités de renforcement des capacités, le matériel et l'équipement, et la mise à niveau de la plateforme Allô École ;
- Des campagnes de communication et de sensibilisation pour s'assurer que les bénéficiaires ont accès aux informations sur le projet et savent comment soumettre une plainte ou un retour d'information sur les interventions du projet, en utilisant le SRG ou les mécanismes de suivi participatif.

En ce qui concerne le cadre de redevabilité et de réponse à la violence basée sur le genre (VBG) et à l'exploitation et abus sexuels/harcèlement sexuel (EAS/HS), le projet s'inspirera des mesures d'atténuation des risques, de prévention et de réaction à l'EAS/HS développées et mises en œuvre dans le cadre du projet PERSE et financera six séries d'activités :

- Les activités visant à garantir la signature et la compréhension du code de bonne conduite (CdC) par l'ensemble du personnel et des travailleurs impliqués dans les activités du projet ainsi que par tous les enseignants des écoles secondaires soutenues par le projet ;
- Une assistance technique et le renforcement des capacités pour soutenir l'élaboration et l'approbation d'un cadre de redevabilité et de réponse détaillant la manière dont les plaintes EAS/HS seront transmises au soutien approprié et vérifiées ;
- L'assistance technique, le renforcement des capacités, le matériel et le soutien opérationnel pour assurer le fonctionnement des procédures centrées sur les survivants pour le traitement des plaintes d'EAS/HS ;
- Le renforcement continu des capacités des points focaux féminins EAS/HS des bureaux des PROVED et sous-PROVED (déjà désignés dans le cadre du PERSE), ainsi que des points focaux qui seront désignés dans chacune des écoles secondaires des cinq provinces ;
- Des campagnes de communication au niveau des écoles et des communautés sur les normes de conduite, les moyens de déposer des plaintes et la manière d'accéder aux services de soutien aux survivants des VBG ;
- L'appui technique et la formation des opérateurs d'Allô École chargés de recevoir les rapports d'incidents EAS/HS.

Afin de prévenir la violence contre les enfants dans les écoles, y compris la VBG et l'EAS/SH, et de promouvoir un environnement sûr pour les filles et les enseignantes, le projet financera une assistance technique pour soutenir le développement/adaptation d'un *modèle d'école sécurisée*, ainsi que son opérationnalisation dans environ 600 établissements d'enseignement secondaire public des cinq principales provinces cibles, grâce à des campagnes de renforcement des capacités et de sensibilisation ciblant les enseignants, étudiants et membres de la communauté, ainsi que la production et la distribution de ressources documentaires. Le projet appuiera également la création de *clubs de filles* dans environ 2 000 écoles secondaires publiques dans les cinq principales provinces cibles. Au sein de ces clubs, un programme de compétences de vie sera développé et dispensé. Les clubs feront également appel aux femmes de la communauté pour s'impliquer au sein des écoles pour soutenir les jeunes filles et les femmes, y compris les enseignantes. Le projet financera une assistance technique pour développer/adapter le programme et le matériel associé. Le programme sera conçu pour servir de complément au programme éducatif Education à la Vie courante (EVC) (sous-composante 2.1). L'assistance technique sera également chargée d'aider le MEPST et les écoles bénéficiaires à soutenir les leaders étudiants et l'enseignante ou personne ressource dans la création et la gestion des clubs et dans la prestation du programme de compétences de vie aux filles.

Composante 3 : Gestion, suivi et évaluation du projet

L'objectif de cette composante est de veiller à ce que les capacités et les systèmes soient en place pour assurer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans le secondaire et atteindre les résultats du projet tout en adhérant aux sauvegardes et exigences de l'entreprise.

La composante financera l'assistance technique et le soutien au renforcement des capacités des institutions chargées de la mise en œuvre pour atteindre les objectifs du projet, y compris l'assistance technique et les communications pour soutenir la réalisation des CBP. Elle financera

les coûts d'exploitation du projet, y compris les coûts de personnel associés à l'embauche/au détachement de personnel et à la contractualisation de l'AT pour l'équipe de coordination du projet (ECP), l'équipement, les coûts de supervision et les coûts d'exploitation supplémentaires des départements/services du MEPST associés au travail du personnel ou de l'AT travaillant à la mise en œuvre du projet. Le projet financera également les activités de suivi, d'évaluation et d'établissement des rapports. Cela comprendra une évaluation des *Smart Labs* et des salles de classe numériques ; le rapport coût-efficacité des bourses d'études (sous-composante 1.2), en comparant l'impact entre les districts avec et sans registre social ; ainsi qu'un soutien à l'évaluation d'impact d'un essai contrôlé randomisé (ECR) des interventions du projet, menées par le groupe *Development Impact Evaluation* (DIME) de la Banque Mondiale.

La composante financera deux observations de pratiques d'enseignement dans les écoles secondaires, ainsi qu'une évaluation des acquis scolaires à la huitième année, utilisant un échantillon représentatif au niveau national. Finalement, le projet appuiera un audit externe du Test National de Fin d'Etudes Primaires (TENAFEP) et de l'Examen d'Etat.

Composante 4 : Intervention d'Urgence contingente (CERC)

Une CERC sans frais sera intégrée conformément à la politique de financement des projets d'investissement (FPI) de la Banque mondiale (paragraphe 12 et 13) pour les projets en situation urgente de besoin d'assistance ou de contraintes de capacité. Cela permettra une réaffectation rapide du financement du projet en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine ou de crise qui a causé, ou est susceptible de causer de façon imminente, un impact économique et/ou social négatif majeur.

Modalités institutionnelles de mise en œuvre des activités du PAAF

Le MEPST est responsable en dernier ressort de la réalisation des objectifs du projet et de la supervision, du suivi et de l'évaluation des activités du projet avec le soutien de l'ECP. Il est également responsable de la gestion globale du projet et de l'orientation de l'ECP, ainsi que des directions et unités techniques du MEPST qui seront chargées de mettre en œuvre les activités du projet dans le cadre de leurs missions fonctionnelles. Pour la sous-composante 2.2 (a) uniquement, le MESU sera responsable de la gestion globale et de l'orientation de l'ECP pour les activités liées aux ISP, et veillera à ce que les ISP mettent en œuvre les activités qui les concernent. Les directions et unités techniques du MEPST ayant des responsabilités de mise en œuvre, ainsi que les ISP, travailleront en étroite collaboration avec l'ECP.

Le Secrétaire Général (SG) du MEPST est responsable de la coordination régulière et globale du projet. L'ECP aide le SG à coordonner et à faciliter la mise en œuvre des activités du projet par les directions et services techniques du MEPST. L'ECP sera dirigée par un Coordonnateur délégué qui rendra directement compte au SG. Le Coordonnateur délégué aura la responsabilité générale, déléguée par le SG, de la supervision et de la coordination quotidiennes des activités du projet, notamment en facilitant les discussions et la coordination entre les ministères et les directions/services du MEPST. L'ECP sera constituée d'une équipe principale d'assistance technique pour garantir le respect des engagements fiduciaires et des sauvegardes, comme suit :

- Gestion financière : un spécialiste en gestion financière, un comptable, et un spécialiste en passation de marchés.
- Engagement des citoyens : un spécialiste chargé de veiller à ce que toutes les parties prenantes soient informées et engagées dans les activités du projet et leur mise en œuvre, et que le MGP soit opérationnel.
- Sauvegardes environnementales : un spécialiste chargé de veiller à ce que toutes les sauvegardes environnementales soient opérationnalisées.
- Sauvegardes sociales : un spécialiste chargé de veiller à ce que toutes les sauvegardes

sociales soient opérationnalisées.

- Suivi, évaluation et établissement de rapports : un spécialiste chargé de soumettre des rapports réguliers sur la mise en œuvre du projet et toutes les évaluations ; et pour la gestion des activités relatives à l'assurance qualité de la composante 3.
- Des écoles sûres et inclusives pour les filles : un spécialiste chargé d'aider le MEPST à s'assurer que toutes les activités et garanties relatives à l'EAS/HS soutenues par le projet, y compris dans le cadre du MGP, sont exécutées et opérationnalisées ; cela inclut la gestion de toutes les activités financées dans le cadre de la sous-composante 2.3 relative au cadre de responsabilité et de réponse ainsi que les clubs de filles et l'approche globale de l'école.

L'ECP sera également assistée, au besoin, par des experts techniques chargés d'assurer la gestion des activités dans les domaines suivants :

- Travaux de génie civil et E&M : pour la gestion des activités liées à la construction/réhabilitation et à l'E&M des infrastructures scolaires, y compris les installations d'eau et d'assainissement, financées dans le cadre de la sous-composante 1.1 ; y compris celles liées aux travaux de génie civil affectant les ISP financés dans le cadre de la sous-composante 2.2 (a).
- Utilisation des technologies de l'information dans l'éducation : spécialistes chargés de la gestion des activités liées à l'utilisation des technologies de l'information dans l'éducation, y compris celles financées dans le cadre de la sous-composante 1.2. Ils soutiendront également les activités des sous-composantes 2.1 et 2.2 dans la mesure où celles-ci utilisent les TI pour mettre à disposition du matériel d'enseignement et d'apprentissage et soutenir la formation et le développement professionnel des enseignants.
- *Augmentation de la participation des femmes à l'éducation : pour la gestion des activités liées aux bourses d'études pour les filles dans la province du Kasai et à l'augmentation de la proportion d'enseignantes dans le secondaire, y compris les réformes portant sur le recrutement positif et basé sur le mérite des enseignantes.*
- Programmes scolaires, manuels et matériels d'enseignement et d'apprentissage (MEA) : pour la gestion des activités liées au renforcement du programme scolaire et à l'élaboration, acquisition et distribution des manuels et du MEA, financés dans le cadre de la sous-composante 2.1.
- Formation initiale des enseignants : un pour la gestion des activités liées à ce domaine (sous-composante 2.2 (a)), y compris toutes les activités liées aux ISP.
- Développement professionnel des enseignants (DPE) : pour la gestion des activités liées au perfectionnement professionnel des enseignants financées dans le cadre de la sous-composante 2.2.
- Supervision, suivi et rapports provinciaux : chargés, au nom du coordinateur délégué de l'ECP, de superviser et de faciliter la mise en œuvre de toutes les activités du projet, y compris, entre autres, de travailler selon les besoins pour faciliter le travail de l'AT contracté pour soutenir les directions et services du MEPST au niveau provincial ; ainsi que de surveiller et de rendre compte de la mise en œuvre des activités du projet.

Les présents termes de référence ont pour objectif de préciser le rôle, les missions et les tâches de l'auditeur interne, membre de la section fiduciaire de l'ECP.

I. RESPONSABILITE DE L'AUDITEUR INTERNE

1. Missions Principales

Sous la supervision directe du Coordonnateur, l'auditeur interne fait partie de la section Fiduciaire de l'ECP.

L'auditeur interne a pour mission principale de s'assurer de l'application, par l'Entité, des procédures dans les domaines de l'administration générale, de la gestion financière et de la passation des marchés. Il exécute sa mission en conformité avec les normes internationales régissant la pratique professionnelle de l'audit interne et les procédures généralement admises en la matière.

Le rôle de l'auditeur interne sera essentiellement de :

- s'assurer que les fonctions administratives, financières, comptables et techniques du Projet respectent les manuels d'exécution et des procédures administratives, financières, comptables et de la passation des marchés, aussi bien au niveau des unités de coordination du Projet que des entités bénéficiaires et/ou partenaires ;
- détecter d'éventuels risques dans l'organisation du Projet et anticiper toutes mesures lui permettant d'atteindre ses objectifs avec un maximum d'efficacité et d'efficience ;
- apporter des propositions d'améliorations continues à l'ECP pour assurer une bonne gouvernance du Projet.

L'Auditeur interne aura pour mission générale :

- De contrôler et de vérifier le respect de la régularité et de la conformité des procédures internes existantes ;
- Veiller à la bonne application des procédures de gestion des projets y compris celles relatives à la passation des marchés ;
- Favoriser l'amélioration de la qualité de l'information et faire toute suggestion relative au respect des manuels de procédures et d'exécution du projet ;
- Assurer la mise en place des outils de travail de l'audit interne (charte d'audit et plan d'audit notamment) ;
- Veiller à l'utilisation efficiente des ressources du projet ;
- Veiller à la fiabilisation des données comptables et financières ;
- Sécuriser le patrimoine du projet ;
- Apporter un appui à la coordination du projet.

II. TACHES DE L'AUDITEUR INTERNE

L'Auditeur interne dans son mandat a des responsabilités opérationnelles et de conseil.

Mandat général de l'auditeur interne :

Sous l'autorité conjointe du RAF, l'auditeur interne aura pour mandat général :

- De contrôler et de vérifier le respect de la régularité et de la conformité des procédures internes existantes.

- Veiller à la bonne application des procédures de gestion des projets y compris celles relatives à la passation des marchés,
- Favoriser l'amélioration de la qualité de l'information et faire toute suggestion relative au respect des manuels de procédures et d'exécution du projet ;
- Assurer la mise en place des outils de travail de l'audit interne (charte d'audit et plan d'audit notamment) ;
- Veiller à l'utilisation efficiente des ressources du projet
- Veiller à la fiabilisation des données comptables et financières ;
- Veillez à la ~~sécurisation~~sécurisation due patrimoine du projet ;
- Apporter un appui à la coordination du projet.

Au niveau opérationnel, il (ou elle) devra :

- Proposer au PAAF un programme complet et pratique des applications de l'audit interne ;
- Vérifier la conformité aux exigences de l'Accord de financement IDA ou d'autres Bailleurs ainsi que des clauses fiduciaires y afférentes (suivi du budget, des réallocations, des encaissements, des décaissements et des opérations de passation des marchés) ;
- Veiller à l'application, à la révision des Manuels du Programme (Manuel d'exécution, Manuel de Procédures administratives, comptables et financières, Manuel de Suivi Evaluation, Manuel des Procédures Simplifiées spécifiques à l'Equipe de Coordination, Manuel des Bourses) ainsi qu'à l'utilisation efficace et efficiente du financement et de toutes autres ressources allouées au Programme (fonds de contrepartie et autres financements) ;
- Veiller à la qualité de l'information produite et notamment (i) à l'intégrité des restitutions des systèmes d'information et à l'établissement d'un plan de contingence adéquat (Back up, reconstitution des médias,...etc) ainsi qu'à l'existence de tout archivage et toutes documentations conséquentes et (ii) au suivi de toute investigation relative aux allégations de fraude et de corruption ;
- Assister à la préparation des audits techniques et financiers externes du point de vue du Programme, faire la revue régulière de la mise en œuvre des recommandations des auditeurs externes et des missions de suivi de la Banque mondiale et des autres bailleurs de fonds ;
- Participer à (i) l'élaboration de la charte et du manuel d'audit interne du programme (plan de travail annuel, périodicité des contrôles a priori et à posteriori, planning des missions,...); (ii) l'inspection physique de tout le patrimoine du programme tant au niveau central que dans les structures déconcentrées ; (iii) l'identification et à la couverture des zones de risques de toutes les composantes du programme ;
- Contribuer, en relation avec la Cellule compétente fonctionnelle, au renforcement de capacités de tous les acteurs sur la base des faiblesses identifiées.
- Exécuter les missions d'Audit Interne en conformité avec les normes internationales (normes IFACI et IIA) régissant la pratique professionnelle de l'audit interne et les procédures admises ;
- Veiller à ce que toutes les entités qui sont impliquées dans la gestion du projet, soient conformes aux directives de la Banque mondiale, ainsi qu'aux principes de transparence et de saine gestion. Il prêtera une attention au respect des pratiques saines en matière de gestion financière et de passation des marchés ;

- Evaluer la qualité du système de contrôle interne et jauger l'efficacité des opérations par approche opérationnelle (audit opérationnel) ;
- Identifier les dysfonctionnements opérationnels, en évaluer les conséquences et proposer des moyens appropriés pour y remédier ;
- Contrôler périodiquement les transactions financières liées, en s'assurant de leur opportunité, leur régularité, ainsi que des niveaux de risques, fraudes et corruptions éventuelles ;
- Réaliser des inspections physiques des biens et services acquis et des travaux réalisés ;
- Examiner les dossiers de passation des marchés pour s'assurer du respect des termes des accords de financement ;
- Vérifier la sincérité et la fiabilité des informations financières et comptables, ainsi que la sécurité des enregistrements comptables :
 - Éligibilité des dépenses, respect des allocations budgétaires et catégorielles,
 - Justification des dépenses : contrôle de la force probante et de l'authenticité des pièces justificatives (absence de rature, d'indices de falsification, etc.),
 - Qualité et efficacité du classement et de l'archivage des pièces comptables.
- Examiner l'efficacité de la protection des acquis : Codification des immobilisations, Système et outils de gestion de la comptabilité matière (inventaire des immobilisations, livres et divers documents d'enregistrement de la comptabilité matière, fiches de stock, etc.) ;
- Examiner la pertinence et le fonctionnement effectif des procédures mises en place pour lutter contre la corruption, notamment la constitution de commissions d'évaluation des propositions, les mécanismes mis en place pour recevoir et traiter les plaintes des soumissionnaires, les publications des marchés, ... ;
- S'assurer que les recommandations des auditeurs externes, de l'audit interne et des bailleurs de fonds sont prises en compte et dûment exécutées par les différentes structures ayant la charge de leur exécution dans la mise en œuvre des projets ;
- Accompagner le projet dans la formation continue des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet ;
- Recommander, le cas échéant, des mesures d'amélioration de la gestion du projet ;
- Exécuter tous autres travaux et tâches qui rentrent dans le cadre de la fonction d'Audit Interne telle que définie par les organisations professionnelles internationales d'Audit Interne, notamment l'IFACI et l'IIA.

Au niveau du conseil, il (ou elle) devra :

- Assister le PAAF dans la conduite du programme et la mise en œuvre efficace selon les normes définies dans les manuels et les bonnes pratiques à travers l'examen et l'appréciation de la pertinence et l'efficacité du système de contrôle interne du Programme et la qualité de la performance dans l'accomplissement des responsabilités confiées ;
- Emettre des avis sur (a) les rapports de suivi financier (aspects financiers, de passation des marchés et de suivi physique) (b) l'identification des axes de renforcement des capacités des bénéficiaires et actions de coaching ; (c) l'activité des points focaux chargés du suivi financier au sein de chacune des structures déconcentrées (CDP).

III. OBLIGATION D'ETABLISSEMENT DES RAPPORTS

L'auditeur interne opérera conformément aux normes internationales des audits internes de l'IIA « Institute of Internal Auditors » et donnera lieu à toutes les vérifications et contrôles que l'auditeur jugera nécessaires en la circonstance, conformément à son plan d'audit validée avec la Coordination. L'examen comprendra tous les tests, confirmations, observations et vérifications jugées utiles par l'auditeur.

L'Auditeur interne rendra régulièrement compte de ses activités par la production de notes spécifiques mensuelles (mémoire d'audit interne) et des rapports d'activités trimestrielles.

Dans les deux semaines suivant sa prise de fonction, l'Auditeur interne devra dresser l'état des lieux et soumettre au Coordonnateur du Projet, une charte d'audit et un plan d'action précisant les principales articulations de sa mission.

A la fin de chaque trimestre, l'auditeur interne devra produire et soumettre à l'appréciation de l'ECP du PAAF un rapport sur l'état du programme dans les aspects énumérés plus haut. Un exemplaire du rapport sera envoyé à la Banque mondiale à la même fréquence.

Un rapport annuel d'audit interne sera également produit et transmis à la Coordination du Projet et une copie envoyée à la Banque Mondiale. En plus du résumé de l'ensemble de l'activité d'audit interne de l'année, ce rapport dressera les perspectives de revue pour l'exercice suivant.

Les différents rapports seront adressés aux Secrétaires Généraux ainsi qu'aux membres des équipes de gestion du Projet qui disposeront de cinq (5) jours pour des commentaires, remarques et observations.

Le rapport définitif est remis cinq (5) jours ouvrables après la réception des différents commentaires remarques et observations.

En tout état de cause, le rapport du trimestre devrait être finalisé, validé et publié aux trop tard 45 jours après la fin du trimestre N.

IV. RESULTATS ATTENDUS

- le projet est géré conformément aux dispositions en vigueur ;
- les fonds mis à la disposition du projet sont utilisés aux fins pour lesquels ils ont été destinés ;
- les biens acquis dans le cadre du projet sont utilisés dans les buts pour lesquels ils ont été affectés ;
- les différents rapports sont soumis à la Banque mondiale dans les délais impartis.

V. PROFILS DE L'AUDITEUR INTERNE

L'auditeur interne doit avoir le profil ci-après :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau supérieur niveau BAC + 5 (Maîtrise, Master, ou diplôme équivalent) en comptabilité, finance, audit ou gestion ; avoir la certification en audit interne (Certified Internal Auditor (CIA)) serait un atout ;
- Maîtrise des techniques d'audit interne et du contrôle budgétaire,
- Avoir au moins 5 ans d'expérience dans la fonction d'auditeur interne, contrôle de gestion ou de chef de mission en cabinet d'audit.;
- Une expérience pratique dans le cadre de l'audit interne de projets décentralisés est un atout.
- Avoir une expérience avérée dans la conduite des équipes d'audit (interne/externe) en cabinet, dans une entreprise ou dans un projet. Une expérience dans la mise en place de service ou département d'audit interne dans une entreprise, dans un département ou unité de gestion de projet serait un avantage significatif ;
- Capacité de travailler sous pression et faire preuve d'un esprit d'indépendance ;
- Etre disposé à voyager même à l'intérieur du pays ;
- Parfaite maîtrise des outils informatiques de base (MS Excel, Word, PowerPoint,...). La connaissance d'un logiciel comptable serait un atout ;
- La connaissance de l'Anglais serait un atout.
- Probité morale et intellectuelle
- Sens de responsabilité et de confidentialité
- Parfaite maîtrise du français et bonne capacité de rédaction et de communication.

VI. CRITERES DE PERFORMANCE

De manière générale, assurer la conformité aux stipulations de l'accord de crédit et de la lettre de décaissement.

Les performances de l'auditeur interne seront évaluées sur base des critères ci-après :

- Assurer l'absence de dépenses inéligibles¹;
- Charte d'audit interne, matrice des risques, plan annuel de travail annuel élaboré dans les délais

¹ Pour rappel, selon les directives de la Banque, les dépenses inéligibles comprennent ce qui suit :

- Les dépenses non couvertes par les descriptions de projet et qui sortent du cadre des définitions de l'accord de financement ;
- Les dépenses déclarées inéligibles suite à des audits et/ou supervisions ;
- Les dépenses non couvertes par le projet et les catégories de dépenses (décrites) dans l'accord de financement ;
- Les dépenses dont le processus d'acquisition n'est en conformité, ni avec le plan de passation de marchés, et/ou les procédures de passation des marchés convenues de la Banque ;
- Les dépenses effectuées avant la date d'établissement légal de l'accord juridique ou, pour les projets comportant des dispositions de financement rétroactif, avant la date antérieure spécifiée dans l'accord de financement
- Les paiements effectués pour les dépenses engagées après la date de clôture, sauf accord explicite et contraire avec la Banque ;
- Les dépenses pour lesquelles l'emprunteur a été incapable de fournir des pièces justificatives suffisantes et appropriés.

- Rapports d'audit interne élaborés dans les délais avec des constats et recommandations pertinents, objectifs et bien documentés
- Nombre de missions réalisées par rapport au nombre de missions prévu dans le plan de travail annuel
- Nombre et qualité des avis et conseils d'amélioration du contrôle interne fournis
- Notation d'ensemble en gestion financière du Projet, et plus particulièrement du Contrôle interne
- Absence de dépenses inéligibles ;
- Opinions favorables exprimées par l'auditeur externe sur les comptes annuels ;
- Délais de mise en œuvre des recommandations des auditeurs internes et externes ainsi que celles des missions de supervision de l'IDA.
- Délais de mise en œuvre des recommandations des auditeurs internes et externes ainsi que celles des missions de supervision de l'IDA.
- Appréciation jugée satisfaisante de la performance de la gestion financière du projet
- Ces indicateurs ne sont pas exhaustifs, et peuvent être suppléés par d'autres

VII. DOCUMENTATION DE BASE

L'auditeur interne aura accès à tous les documents juridiques, financiers, de passation des marchés, des échanges de correspondance et autres éléments d'information jugés nécessaires par lui pour ce travail.

Il s'agit notamment des documents ci-après jugé non exhaustif :

- Manuel des procédures du Projet ;
- Manuel des Bourses ;
- Directives de décaissements applicables au financement des projets d'investissement de la Banque mondiale ;
- Accord de financement, le PAD et Costing du projet.
- Lettre de décaissement du projet.

VIII. DUREE DU CONTRAT

Le poste sera basé à Kinshasa, en République démocratique du Congo. Le consultant sera recruté pour une période d'un an, renouvelable chaque année pour un maximum de cinq ans au total, sous réserve d'une évaluation annuelle satisfaisante des performances. La personne recrutée sera soumise à une période probatoire initiale de six mois.

IX. PROCESSUS DE SELECTION ET DE RECRUTEMENT

Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels définie à la Section 7 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale le financement de programmes d'investissement » du mois de juillet 2016, version révisée en novembre 2017, en août 2018, en novembre 2020 et en septembre 2023 et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence.

X. CONDITIONS DE TRAVAIL

- L'auditeur interne aura un bureau pour lui permettre de bien mener sa mission
- L'auditeur interne bénéficie d'une rémunération négociée à charge du Projet ;
- Le projet mettra à la disposition du Comptable les moyens logistiques nécessaires à l'exercice de sa mission.